<u>**Pour porter des enchères**</u> :

1/ **Chèque** de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquestre d'un montant de 10% de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à **3 000 €.**

Récépissé à donner au client contre ce chèque (voir modèle)

2/ **Chèque** de banque à l'ordre de la CARPA du montant des frais soit :

A/ - frais préalables de vente

B/ - environ 10% du prix d'adjudication se décomposant se décomposant comme suit :

- droits enregistrement (5,81% ou TVA)
- émoluments de vente selon barème :

<u>Pour les procédures initiées **avant le 1er septembre 2017**</u>

- de 0 à 6 500 euros	8,00 %
- de 6 500 euros à 17 000 euros	3,30 %
- de 17 000 euros à 60 000 euros	2,20 %
- au-delà de 60 000 euros	1,65 %

<u>Pour les procédures initiées **après le 1er septembre 2017**</u>

- de 0 à 6 500,00 euros	7,397 %
- de 6 500,00 euros à 17 000,00 euros	3,051 %
- de 17 000,00 euros à 60 000,00 euros	2,034 %
- au-delà de 60 000,00 euros	1,526 %

- frais de publication de jugement d'adjudication (0,1% du prix d'adjudication)

3/ Faire remplir un **pouvoir** par le client avec son état civil complet (voir modèle)
Le nom de l'adjudicataire doit être déclaré immédiatement à l'audience.

Formule prononcée par l'Avocat adjudicataire lors de l'audience d'adjudication

« Plaise à Monsieur le Président déclarer adjudicataire Monsieur/Madame… ou la Société …… de l'immeuble dont s'agit moyennant le prix principal de ……..…. euros outre les charges pour le compte de M. …….(présent et) acceptant .»